

États-Unis

Sebastian Braun

Au mois de janvier 2018, le président Trump a signé un projet de loi accordant la reconnaissance fédérale à six tribus autochtones de Virginie, les Chickahominy, les Eastern Chickahominy, les Upper Mattaponi, les Rappahannack, les Monacan et les Nansemond. Cette décision revient à reconnaître la souveraineté de ces tribus, assure une relation de gouvernement à gouvernement avec les États-Unis et leur donne droit aux services et au financement fédéraux. La reconnaissance de ces six tribus dépendait de leur engagement à ne pas ouvrir de casinos tribaux¹.

Le cas de la tribu indienne des Pamunkey, reconnue en 2015 (voir *Le monde autochtone* 2016), est différent ; elle cherche activement un site pour implanter un casino.



Élections

Lors des élections fédérales du mois de novembre, deux Amérindiennes, Deb Haaland (Dém., Laguna Pueblo) et Sharice Davids (Dém., Nation Ho-Chunk), ont remporté des sièges à la Chambre des représentants, respectivement au Nouveau-Mexique et au Kansas. Elles rejoignent ainsi deux Républicains amérindiens d'Oklahoma, Tom Cole (Chickasaw) et Markwayne Mullin (Cherokee). Peggy Flanagan (Dém. Ojibwe de White Earth) fut élu lieutenant gouverneur du Minnesota et Kevin Stitt (Rép., Cherokee) fut élu gouverneur d'Oklahoma.

Parmi les nombreux autres Amérindiens qui se sont présentés, la victoire de Willie Grayeyes (Navajo) est digne d'être signalée. Il a remporté un siège à la Commission du comté de San Juan en Utah, où, avec Kenneth Maryboy (Navajo), la Commission du comté aura, pour la première fois, une majorité autochtone. Ils sont tous les deux

opposés à la décision de l'administration Trump de réduire la surface du monument national de Bears Ears (voir *Le monde autochtone 2018*) situé dans le comté.

Souveraineté

Au mois de septembre, le Ministère de l'Intérieur décida que la tribu des Mashpee Wampanoag au Massachusetts n'était pas fondée à avoir une réserve. En 2015, l'administration Obama avait attribué une réserve à la tribu, reconnue par le gouvernement fédéral en 2007. La tribu avait l'intention de construire un casino sur une parcelle de terrain. Leurs voisins et des groupes de pression poursuivirent le gouvernement fédéral en justice au sujet du projet de casino et, en 2016, un juge fédéral décida que le ministre de l'Intérieur devait trancher sur une loi vieille de dix ans. Les casinos tribaux ne peuvent être construits que sur des terres tribales en fiducie. La Loi de réorganisation indienne de 1934 stipulait que le ministre de l'Intérieur pouvait prendre des terres en fiducie pour des tribus indiennes, (étendant par là sur elles la compétence autochtone et fédérale) mais elle définissait comme « indienne » toute personne d'origine indienne, membre d'une tribu présentement sous responsabilité fédérale. » Les Wampanoag Mashpee furent reconnus en 2007 et, en conséquence, selon l'argument avancé par le ministre de l'Intérieur et selon la décision de la Cour suprême dans le procès *Carcieri v. Salazar* (voir *Le monde autochtone 2010*), ils ne relèvent pas de cette loi². Le gouvernement fédéral ne pourrait donc pas prendre de terres en fiducie pour la tribu. Cette décision aura des conséquences potentielles pour toutes les tribus reconnues après 1934 mais, dans l'immédiat, elle prive les Wampanoag Mashpee de leur réserve. Pour défendre la tribu, des projets de loi ont été déposés au Congrès au mois de mars, qui considéreraient une prise en fiducie foncière pour la tribu comme une mesure permise par la loi.

L'affaire *Carpenter v. Murphy*, qui a une large incidence sur la question de la souveraineté, a été débattue devant la Cour suprême au mois de novembre. Il s'agit de savoir si la réserve de la nation muskogee (creek) existe toujours, ou si plusieurs lois votées entre 1898 et 1908, y ont mis fin. Si la réserve existe toujours, les Muskogee et, par extension, les nations cherokee, choctaw, seminole et chickasaw, ainsi que le gouvernement fédéral, récupérerait leur compétence sur la plus grande partie de l'est de l'Oklahoma. Alors que le gouvernement fédéral n'a jamais explicitement supprimé la réserve, l'État d'Oklahoma et l'administration Trump affirment que la réserve n'existe plus.

L'administration défend néanmoins les intérêts tribaux dans une autre affaire devant la Cour suprême, *Herrera v. Wyoming*. Dans ce cas, l'administration soutient que la création de l'État du Wyoming n'a pas mis fin au droit de la tribu de chasser sur des terres inhabitées. Or un chasseur crow avait abattu un élan hors de la réserve et de l'autre côté de la frontière entre le Montana et le Wyoming ; et il fut accusé de braconnage. Ce cas avait suscité une attention importante. La tribu crow a le soutien des tribus presque partout aux États-Unis, alors que le Wyoming est soutenu par le Nebraska, le Kansas, les Dakota du Nord et du Sud, la Louisiane et le Texas

Protection de l'enfance

Au mois d'octobre, un juge du tribunal de district des États-Unis à Fort Worth au Texas, a déclaré que certaines sections de la Loi sur la protection de l'enfance (*Indian Child Welfare Act – ICWA*) étaient anticonstitutionnelles. Les nations cherokee, oneida et quinault, ainsi que la bande morengo d'Indiens des Missions s'étaient jointes au gouvernement fédéral pour défendre la loi. Le but de la loi (voir *Le monde autochtone* 2014) était de permettre aux tribus de contrôler le placement des enfants dans des foyers d'accueil ou d'adoption et d'éviter, dans la mesure du possible, que ces enfants soient placés dans des familles non autochtones. Dans ce cas, le juge a estimé que le gouvernement fédéral ne pouvait obliger les États à appliquer l'ICWA, et que l'application des règles de cette loi à tous les enfants qui étaient potentiellement membres tribaux, était une violation du cinquième Amendement car elle n'offrait pas une protection égale à tous devant la loi³. Ce litige ira probablement devant la Cour suprême. Il constitue un défi majeur à de nombreuses règles fédérales sur les affaires amérindiennes et pourrait radicalement changer le statut juridique des peuples autochtones aux États-Unis.

Pipelines

Keystone XL Pipeline

Suite à l'approbation du Keystone XL Pipeline par l'administration Trump en 2017 (voir *Le Monde autochtone* 2018), les tribaux et les groupes environnementaux ont déposé plusieurs poursuites judiciaires. En septembre, la tribu sioux de Rosebud et la Communauté indienne de Fort Belknap ont déposé une plainte conjointe auprès de la Cour fédérale parce que le processus de ré-approbation ne tenait aucun compte de son incidence sur les droits issus de traités, les obligations fiduciaires ou les ressources culturelles. De plus, les tribus n'avaient pas été consultées. Ainsi, le permis pour le pipeline violait plusieurs lois fédérales. La tribu des Sioux Yankton déposa une plainte similaire après de la Cour suprême du Nebraska.

Au mois de novembre, un juge fédéral du Montana statua dans un procès intenté en partie par l'*Indigenous Environmental Network* (Réseaux autochtones sur l'environnement) et annula l'autorisation, suspendant les travaux du Keystone XL. Le juge exigea des recherches complémentaires à l'énoncé des incidences environnementales et demanda au gouvernement pourquoi il autorisait des travaux que l'administration précédente avait refusés. Il demanda aussi que soit fait en même temps un relevé des ressources culturelles⁴.

Dakota Access pipeline

Au mois d'août, l'*Army corps of Engineers* (Services du génie de l'armée) rédigea à l'intention du tribunal une étude des effets du Dakota Access pipeline sur les droits de pêche et de chasse ainsi que sur la justice environnementale (voir *Le monde autochtone* 2017 et 2018). Depuis lors, cette étude est restée scellée, mais les services du génie affirment qu'ils ont consulté les tribus sioux de Standing Rock, de Cheyenne River, Oglala et Yankton, et que les données recueillies ne révélaient aucun risque. Le génie écrivit également que

Alors que les tribus s'opposaient à la décision du génie qui autorisait la traversée du lac Oahe, elles n'ont pu fournir la preuve qu'il existait un litige sérieux quant à la

*taille, la nature ou les effets des mesures fédérales (c'est-à-dire l'autorisation accordée au pipeline)*⁵.

Cette conclusion semble être hautement cynique et politique. En février, la tribu sioux de Cheyenne River avait déposé une réponse à la Cour, stipulant que « le Corps n'a pas du tout été réceptif aux demandes de la tribu sioux de Cheyenne River d'entamer une réelle discussion sur le processus en cours, non plus qu'à aucune des autres demandes de la tribu⁶.

Enbridge pipeline

Au Minnesota, les bandes d'Ojibwe de Red Lake et de White Earth, ainsi que des groupes autochtones et environnementaux, firent appel de l'approbation par la Commission des services publics de l'État, d'un projet de remplacement d'un pipeline vétuste. Enbridge Energy a l'intention de remplacer son pipeline de Ligne 3, qui traverse la réserve de Leech Lake. En vertu d'un nouvel accord, Enbridge démonterait le vieux pipeline de Leech Lake, et le nouveau pipeline le contournerait. La bande Fond du Lac des Chippewa du Lac Supérieur, en revanche, a conclu un accord avec Enbridge au mois d'août, un accord qui continue à autoriser les pipelines à traverser les terres tribales. Les opposants au nouveau pipeline craignent qu'une fuite ne vienne contaminer le cours supérieur du Mississippi et des rivières importantes pour la récolte de riz sauvage, aliment traditionnel des Ojibwe.

Extraction des ressources naturelles

Au mois de janvier, l'Agence pour la protection de l'environnement a revu sa politique en ce qui concerne le projet minier de Pebble, près de Bristol Bay en Alaska (voir *Le Monde autochtone* 2018) et décida qu'elle ne reviendrait pas sur les restrictions imposées au projet. Ce projet fait actuellement l'objet d'une Déclaration d'impact sur l'environnement qui devrait être terminée en janvier 2019.

En septembre, un juge fédéral a rétabli des concessions pétrolières, qui avaient été résiliées, dans la région de Badger-Two Medicine, une région sacrée pour les Blackfeet du Montana⁷. Les concessions avaient été suspendues en 1993 et annulées en 2016, de crainte que les concessions d'origine n'aient pas respecté les lois de protection de l'environnement et aient omis de consulter les Blackfeet. Au mois de décembre, Ryan Zinke, qui était alors ministre de l'Intérieur, avait proposé que la région devienne monument national. R.Zinke ordonna au Ministère de l'Intérieur de déposer une intimation d'appel de cette décision en novembre, puis il démissionna en décembre. Les Blackfeet et les groupes environnementaux formèrent également un recours.

Terres d'Alaska en fiducie

Au mois de juin, le Ministère de l'Intérieur annula une décision de l'administration Obama qui autorisait les tribus d'Alaska à faire prendre leurs terres en fiducie par le gouvernement fédéral (voir *Le Monde autochtone* 2017)⁸. Le statut fiduciaire protège la propriété des terres pour une durée illimitée et garantit un territoire souverain aux gouvernements autochtones. Il y a actuellement 229 tribus reconnues par l'État fédéral en Alaska. Une seule, Metlakatla, avait de la terre en fiducie et une autre, la Craig Tribal Association, avait pu placer sa terre en fiducie avant la décision de juin de mettre un terme à toutes les demandes et de réexaminer la compétence de prendre des terres en fiducie pour les tribus d'Alaska.

Paralysie du gouvernement et frontière

En décembre, le gouvernement fédéral procéda à un arrêt partiel de ses services du fait de l'acharnement du Président Trump qui tient à ce que le budget fédéral inclue du financement pour la construction d'un mur à la frontière mexicaine. Cela signifie que, entre autres agences, les Départements de l'agriculture, de l'Intérieur et du logement et du développement urbain, ne sont plus financés depuis le 23 décembre. Ces départements fournissent d'importants services aux Autochtones et à leurs communautés. Le Bureau des affaires indiennes (*Bureau of Indian affairs – BIA*) en fait partie. Alors qu'une partie du personnel sera exempté et que d'autres employés fédéraux seront obligés de travailler sans être rémunérés, nombre d'entre eux seront congédiés et les prestataires ne seront pas payés jusqu'à ce que le gouvernement octroie des fonds. Par exemple, alors que l'*Indian Health Service* (Service de santé des Indiens) continue d'assurer l'essentiel des soins d'urgence, les tribus qui gèrent des hôpitaux et de cliniques en application d'ententes avec le gouvernement fédéral, ne reçoivent aucun financement. Le déneigement des routes du BIA n'est pas financé, les programmes d'aide alimentaire ne peuvent plus compter sur les fonds fédéraux, et les dossiers de demande de logement qui dépendent du financement fédéral, restent en attente. Le Département de l'agriculture fournit chaque année une aide alimentaire à 90 000 Amérindiens et contribue activement à des programmes de déjeuners gratuits dans les écoles, ce qui est souvent le seul moyen d'assurer un repas quotidien aux enfants défavorisés des États-Unis.

Un mur à la frontière serait une menace pour des nations autochtones comme les Tohono O'odahm, dont le territoire traditionnel est traversé par la frontière. Environ 2 000 membres de la tribu vivent au Mexique, et de nombreux sites importants sont situés du côté mexicain de la frontière. Le renforcement de la frontière entraînerait une perte du lien familial, territorial et traditionnel. Les perturbations ne seraient évidemment pas limitées aux hommes, mais concerneraient également les migrations et les territoires de la faune.

Notes et références

1. Public Law 115-121, 29 January 2018. Available at: <http://bit.ly/2T5lyPr>
2. Letter from Tara Sweeney, Assistant Secretary – Indian Affairs, 7 September 2018. See the United States Department of the Interior at <http://bit.ly/2T2WmZX>
3. *Brackeen v Zinke*, U.S. District Court for the Northern District of Texas. Civil Action No. 4:17-cv-00868-O. 4 October 2018. See <http://bit.ly/2Te8qaV>
4. *Indigenous Environmental Network and North Coast River Alliance, and Northern Plains Resource Council v. U.S. Department of State*, U.S. District Court for the District of Montana. CV-17-29-GF-BMM, CV-17-31-GF-BMM. 8 November 2018. See <http://bit.ly/2T6iEtB>
5. Memorandum for Record, Department of the Army, Corps of Engineers, Omaha District. 31 August 2018. See <http://bit.ly/2Tdnpl4>
6. *Standing Rock Sioux Tribe and Cheyenne River Sioux Tribe v. U.S. Army Corps of Engineers and Dakota Access, LLP*, U.S. District Court for the District of Columbia. Case No. 1:16-cv-1534-JEB. 7 February 2018. See <http://bit.ly/2T7Evkh>
7. *Solenex LLC v. Sally Jewell*, U.S. District Court for the District of Columbia. Civil Case No. 13-0993 (RJL). 24 September 2018. See <http://bit.ly/2TaZaUA>
8. Memorandum M-37053, U.S. Department of the Interior, Office of the Solicitor. 29 June 2018. See <http://bit.ly/2TaZwdS>

Sebastien Braun dirige le département d'Études amérindiennes à l'Université de l'État de l'Iowa, où il est également professeur associé d'anthropologie dans le Département des langues et cultures du monde.

Source : IWGIA 2019 *The Indigenous World*
Traduction par **Marie - Claude Strigler**
membre du réseau des experts du GITPA pour l'Amérique du nord